



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERTHEUIL convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Président de séance : Dominique TURON, Maire

Présents : TURON Dominique, PREVOSTEAU Jean-Charles, MOUFLET Sophie, RABIN Elisabeth, BERTRAND Nadia, Caroline LOPES, POISSON Jean-Claude, RIFFAUD Jean-Baptiste, LOBET Stéphane, LONGAT Elsa, CHAISE-LEPINE Nicole, ARDILLEY Jacques

Absent excusé :

- Monsieur Grégory GRAULIERE qui donne procuration à Monsieur Jean-Charles PREVOSTEAU

Absents non excusés :

- Madame Chantale AQUILA
- Monsieur Anthony BOULINEAU

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth RABIN

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 02 Avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I- VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL LIEU DIT « LES PRADINES » COMMUNE DE VERTHEUIL

Suite à la délibération prise le 02 Avril 2024 autorisant le Maire à négocier la vente, la parcelle cadastrée section B 264 sise Lieu-dit « Les Pradines » d'une contenance de 1469 m² ne présentant pas pour la Commune d'intérêt public, il a donc été décidé de la mettre en vente au prix de 1 175.20 Euros net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'ACCEPTER** la cession de la parcelle cadastrée section B 264 au prix de 1175.20 €
- **DE CHARGER** le notaire de l'acquéreur (Monsieur SIVASSIER Alex) de la rédaction de l'acte.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette vente.

Votants : 12 (+ 01 procuration) Votes exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstentions : 00

II- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2023. Ce compte de Gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle pas observation de sa part sur la tenue des comptes.

Votants : 12 (+ 01 procuration) Votes exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstentions : 00

III- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame Nicole CHAISE LEPINE est élue Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 dressé par Monsieur TURON Dominique, Maire.

Le Compte Administratif 2023 laisse apparaitre un excédent de clôture au 31 Décembre 2023 avec un cumul des années précédentes de 829 526.00 Euros.

Le Compte Administratif 2023, qui concorde exactement avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur est donc approuvé par :

Votants : 11 (+ 01 procurations) Votes exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 00 Abstentions : 00

Mr TURON Dominique n'ayant pas participé au vote et ayant quitté la salle au moment du vote.

IV- AFFECTATION DE RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur TURON Dominique, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023, décide par :

Votants : 12 (+ 01 procuration) Votes exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstentions : 00

de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

VI- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024,
Vu l'étude de projet en Commission des Finances le 02 Avril 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants
(présents ou représentés) :

Votants : 12 (+ 01 procuration) Votes exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstentions : 00

- Décide de voter le budget 2024 par chapitre et par chapitre opérations,
- Adopte le budget primitif de la Commune de VERTHEUIL qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : elle s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 641 840.47€

DEPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	277 150.00€
Chapitre 012	Charges du personnel	457 200.00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	114 761.00€
Chapitre 66	Charges financières	1 800.00€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	600.00€
Chapitre 014	Atténuation de produits	3 000.00€
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	787 329.47€
RECETTES		
Chapitre 013	Atténuation des charges	500.00€
Chapitre 70	Produits des services	19 958.00€
Chapitre 73	Impôts et taxes	657 531.00€
Chapitre 74	Dotations et participations	326 789.00€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	31 100.00€
<i>Lignes budgétaires de report</i>		
Ligne 002	Excédent de fonctionnement reporté	605 962.47€

SECTION D'INVESTISSEMENT : elle s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 529 479.37€

DEPENSES		
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	23 500.00€
Chapitre 20	Immobilisations corporelles	60 389.62€
Chapitre 21	(hors opérations) immobilisations corporelles	732 368.13€
Chapitre 21	(opérations) immobilisations corporelles	370 000.00€
<i>Ligne budgétaire de report</i>		
Ligne 001	Déficit d'investissement reporté	119 658.09€

RECETTES		
Chapitre 10	Dotations (hors 1068)	60 000.00€
Chapitre 1068		343 221.62€
Chapitre 13	Subventions d'investissement	244 768.28€
Chapitre 024	Produits de cessions	94 160.00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	787 329.47€
Restes à réaliser		223 563.53€

VII- VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire rappelle que seules les Associations dont l'activité présente un intérêt local sont susceptibles de recevoir des subventions des Collectivités Territoriales.

Pour 2024, afin de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de subventions, une somme de

- 3 556.00 Euros a été inscrite à l'article 65568,
et
- 12 729.00 Euros a été inscrite à l'article 65748.

Monsieur le Maire rappelle que pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une somme de 6 000.00 Euros a été inscrite à l'article 657363 du Budget Primitif 2024.

Après ces explications, Monsieur Dominique TURON, Maire, soumet au vote de l'assemblée chaque demande de subvention, assortie du montant arrêté, par les membres de la Commission des Associations et à la Commission des Finances en date du 02 Avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à la majorité absolue des suffrages exprimés les subventions suivantes :

ORGANISMES	Montant accordé	Nombre de votants	Vote POUR	Vote CONTRE
ASSOCIATIONS COMMUNALES COMPT 65748				
ACCA	1 700.00€	11	11	00
ASSOCIATIONS PARENTS D'ELEVES	1 500.00€	13	13	00
DENTELLES DE VERTHEUIL	500.00€	13	13	00
ELAN VERTHEUILLAIS	1 000.00€	13	13	00
GARDE MEMOIRE	1 000.00€	13	13	00
LA PASSIFLORE	800.00€	12	12	00
LES AMIS DE L'ABBAYE	2 500.00€	10	10	00
LES PAPILLES	350.00€	09	09	00
LES PONGISTES	400.00€	12	12	00
S'FORME	1 000.00€	13	13	00
VERTHEUIL LOISIRS	0.00€			
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES COMPTE 65748				
RASED	363.00€	13	13	00
COMITE DE JUMELAGE	516.00€	07	07	00

ASSOCIATIONS D'INTERET PUBLIC RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUES COMPTE 65748				
ASSOCIATION AMIS ANATOLE	500.00€	13	13	00
DONS DU SANG	100.00€	13	13	00
4 PATTES 1 TOIT	500.00€	13	13	00
DIVERS - AUTRES COMPTE 65568				
ADELFA	200.00€	13	13	00
ANEV	160.00€	13	13	00
CAUE33	200.00€	13	13	00
COCARDE BOXE	300.00€	13	13	00
COMMUNES FORESTIERES	135.00€	13	13	00
ECHAPPEES MUSICALES	500.00€	13	13	00
FONDATION DU PATRIMOINE	120.00€	13	13	00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	360.00€	13	13	00
LYCEE DE LESPARRE	450.00€	13	13	00
MAIRES DE GIRONDE	301.00€	13	13	00
MAIRES RURAUX	120.00€	13	13	00
POMPIERS DE PAUILLAC	210.00€	13	13	00
FESTIVAL VIBRE	500.00€	13	13	00
TOTAL	16 285.00€			

N'ont pas pris part au débat et au vote pour la subvention et n'ont pas été comptabilisés au titre du calcul du quorum :

- ACCA : Monsieur Jacques ARDILLEY (Président), Madame Nicole CHAISE-LEPINE et Monsieur Grégory GRAULIERE (membres)
- VERTHEUIL LOISIRS : Madame Sophie MOUFLET (Présidente), Madame Caroline LOPES et Monsieur Dominique TURON (membres)
- LA PASSIFLORE : Madame Nicole CHAISE-LEPINE (membre)
- LES AMIS DE L'ABBAYE : Madame Nicole CHAISE-LEPINE (Présidente), Madame Caroline LOPES et Monsieur Jacques ARDILLEY (membres)
- LES PONGISTES VERTHEUILLAIS : Monsieur Jean-Charles PREVOSTEAU (Président)
- LE COMITE DE JUMELAGE : Mesdames Elsa LONGAT, Sophie MOUFLET, Elisabeth RABIN, Nadia BERTRAND, Caroline LOPES et Monsieur Dominique TURON (membres)
- LES PAPILLES : Mesdames Caroline LOPES et Elisabeth RABIN, Messieurs Dominique TURON et Jean-Claude POISSON.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1- ORGANISATION DE LA VENUE DES MARATHONIENS EN SEPTEMBRE 2024

Monsieur TURON, Maire, annonce à ses élus qu'une réunion de préparation a eu lieu avec les représentants du Marathon le 11 Avril dernier à la Mairie.

Il leur annonce également qu'il va prévoir réunir les Associations Communales avec les représentants du Marathon pour :

- Mettre en place d'un « village gourmand » qui se déroulera le dimanche dans le Parc de l'Abbaye,
- La recherche d'une quarantaine de bénévoles pour le service du repas du vendredi soir et du dimanche midi,
- L'organisation du parcours à travers les châteaux de VERTHEUIL et l'implantation de stands pour les châteaux excentrés.

2- ARRACHAGES DES VIGNES

Monsieur le Maire avise ses élus que nous avons reçu en Mairie les promesses unilatérales avec faculté de substitution pour l'achat des vignes du Château Reysson faites par la SAFER.

La Commune renverra ces documents signés à cet organisme.

Les vignes vont bientôt être arrachées, la terre sera égalisée et le rouleau sera passé afin que l'ensemble du terrain soit prêt à recevoir la tente pour les marathoniens.

3- COMMISSION TRAVAUX

La Commission Travaux se réunira le 22 Avril prochain à la Mairie afin de mettre en place le planning des travaux et des achats à prévoir pour 2024 et 2025.

4- TRAVAUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Le Maire réunira la Commission des Bâtiments et l'architecte d'ISOLAT – COLLECTIF D'ARCHITECTE qui avait établi une mission partielle de relevés d'état des lieux et de faisabilité dans le cadre d'un projet de restructuration de Mairie et de l'Agence Postale Communale.

5- REPRISE DU COMITE DES FETES PAR LA COMMUNE

Monsieur TURON nous confirme l'arrêt de VERTHEUIL LOISIRS au 31 Décembre 2024.

Il souhaite intégrer le Comité des Fêtes au sien de la Municipalité.

Le budget annuel de VERTHEUIL LOISIRS est de 20 000.00 Euros.

Cette somme sera à prévoir sur le Budget Primitif 2025.

La partie administrative serait faite par le secrétariat de Mairie.

Monsieur TURON, Maire, souhaite que la Fête Communale et la Course des Pères Noël perdurent sur la Commune.

Si tel est le cas, le Comité des Fêtes sera composé d'élus et de bénévoles.

Monsieur le Maire proposera à l'Association des Parents d'Elèves de reprendre l'organisation de la Chasse aux Œufs et du Carnaval.

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 19 heures 05.